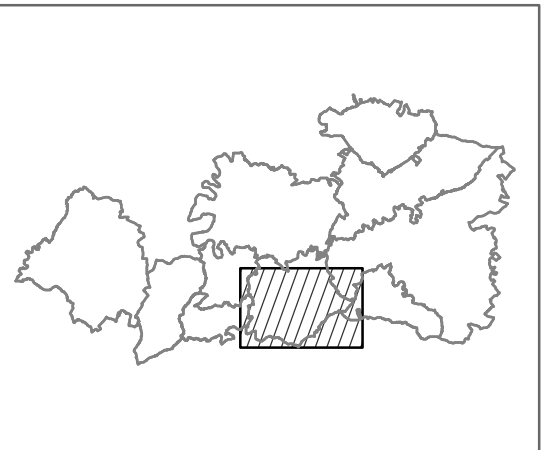


- Légende**
- A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement
  - I4 : Canalisations électriques
  - PT3 : Réseaux de télécommunications
  - AC1 : Monuments historiques
  - AC1 : Monuments historiques - Rayon 50m
  - AC2 : Sites classés et inscrits
  - AC4 : Patrimoine Architectural, urbain et paysager
  - PT2 : Liaisons hertziennes (protection contre les obstacles)
  - T4 & T5 : Relations aériennes (Ballage et dérapement)
  - T7 : Relations aériennes (installations particulières) / servitude impactant tout le territoire

Plan Local d'Urbanisme  
COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

PLANS DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
TC Andrezé



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2019, approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaupréau-en-Mauges Le Maire.

9, rue du Poirier  
37400 BOURGUEIL  
Tel: 02 47 96 57 06  
Fax: 02 47 96 57 16  
Mail: contact@urbanisme.fr

Hôtel de Ville  
49002 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
Tel: 02 41 71 79 80

ÉCHELLE: 1:5 000  
SOURCE: DGI - Cadastre  
Droits réservés - 2019